



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/048

TECHNIQUES – Tarification du parking de rabattement Place André

Malraux – Création d'un abonnement commerçants Ovillois

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} BROUTIN Gaëlle, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M^{me} MICHEL Fleur, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} DUFOUR Florence par M. BORDES Joël
- M^{me} GOUAR Saara par M. SEKKAI Hadji
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M^{me} PRIVAT Christine par M. BERTRAND Romain

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M^{me} OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HÉRAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M^{me} MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

- M. PARIS Benoît



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 MAI 2023

—
DCM 23/048

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

—
**Objet : Tarification du parking de rabattement Place André Malraux
– Création d'un abonnement commerçants Ovillois**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la délibération n° 15/188 du 25 juin 2015 fixant à compter du 1^{er} juillet 2015 les tarifs de stationnement payant du parc de stationnement régional, place Malraux,

Vu la délibération DCM 22/106 du 28 septembre 2022 modifiant le temps de gratuité du stationnement et portant création d'un forfait commerçants du marché,

Considérant que l'attractivité des commerces de centre-ville passe, entre autres, par la possibilité pour la clientèle de trouver du stationnement libre près des commerces,

Considérant que les commerçants et leurs salariés doivent pouvoir bénéficier d'une possibilité de stationnement en dehors des zones rouges et jaunes et à une distance raisonnable de leur commerce,

Considérant que la libération des places de stationnement par les commerçants devant leurs boutiques et l'augmentation du nombre de clients accueillis par place accroissent l'offre de stationnement disponible et favorise ainsi l'attractivité du commerce de proximité dans notre Ville,

Considérant le souhait de la Ville de proposer aux commerçants ovillois des places de stationnement au sein du parking de rabattement situé Place André Malraux à un tarif incitatif,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : DÉCIDE DE CRÉER une offre de stationnement « Abonnement commerçants ovillois » applicable au sein du parc de stationnement régional, place André Malraux à Houilles.

Article 2 : **FIXE** la grille tarifaire de cette nouvelle offre de stationnement comme suit :

Parking de rabattement Place André Malraux	
« Abonnement commerçants Ovillois »	
Mensuel	45,00 €
Trimestriel	120,00 €
Annuel	450,00 €

Article 3 : **PRÉCISE** que ces tarifs seront applicables à compter du caractère exécutoire de la délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023

Exécutoire ce jour : 09 juin 2023

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Julien CHAMBON